

Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)

Catégorisation de certains Compartiments au titre de l'Article 8 du SFDR

Date d'entrée en vigueur 12 mai 2021

Le prospectus de JPMorgan Funds a été mis à jour pour refléter le fait que les Compartiments repris dans l'Annexe ci-dessous ont été re-catégorisés au titre du SFDR : ils relèvent désormais de l'Article 8, et non plus de l'Article 6.

Les Compartiments sont désormais définis comme « promouvant des caractéristiques ESG » et les Descriptions des Compartiments ont été mises à jour pour refléter cette catégorisation et les critères contraignants suivants :

Un minimum de 51% des actifs sont investis dans des entreprises/émetteurs présentant des caractéristiques environnementales et/ou sociales positives et appliquant des pratiques de bonne gouvernance ;

Exclusions fondées sur des normes et des valeurs spécifiques.

Ces mises à jour ont pour effet de clarifier la manière dont les Compartiments sont actuellement gérés et n'affectent pas leur profil de risque.

Pour toute question concernant cette mise à jour ou tout autre aspect relatif à JPMorgan Funds, veuillez vous adresser au siège social ou à votre représentant local habituel.

Annexe - Fonds re-catégorisés en Fonds relevant de l'Article 8

- JPMorgan Funds - Aggregate Bond Fund
- JPMorgan Funds - America Equity Fund
- JPMorgan Funds - Asia Growth Fund
- JPMorgan Funds - Asia Pacific Equity Fund
- JPMorgan Funds - China A-Share Opportunities Fund
- JPMorgan Funds - China Fund
- JPMorgan Funds - Emerging Markets Corporate Bond Fund
- JPMorgan Funds - Emerging Markets Debt Fund
- JPMorgan Funds - Emerging Markets Dividend Fund
- JPMorgan Funds - Emerging Markets Equity Fund
- JPMorgan Funds - Emerging Markets Investment Grade Bond Fund
- JPMorgan Funds - Emerging Markets Local Currency Debt Fund
- JPMorgan Funds - Emerging Markets Opportunities Fund
- JPMorgan Funds - Emerging Markets Small Cap Fund
- JPMorgan Funds - Euro Aggregate Bond Fund
- JPMorgan Funds - Euro Corporate Bond Fund
- JPMorgan Funds - Euroland Dynamic Fund
- JPMorgan Funds - Euroland Equity Fund
- JPMorgan Funds - Europe Dynamic Fund
- JPMorgan Funds - Europe Dynamic Small Cap Fund
- JPMorgan Funds - Europe Dynamic Technologies Fund
- JPMorgan Funds - Europe Equity Absolute Alpha Fund
- JPMorgan Funds - Europe Equity Fund
- JPMorgan Funds - Europe Equity Plus Fund
- JPMorgan Funds - Europe High Yield Bond Fund
- JPMorgan Funds - Europe Small Cap Fund
- JPMorgan Funds - Europe Strategic Growth Fund
- JPMorgan Funds - Financials Bond Fund
- JPMorgan Funds - Global Aggregate Bond Fund
- JPMorgan Funds - Global Convertibles Fund (EUR)
- JPMorgan Funds - Global Corporate Bond Duration-Hedged Fund
- JPMorgan Funds - Global Corporate Bond Fund
- JPMorgan Funds - Global Equity Fund
- JPMorgan Funds - Global Focus Fund
- JPMorgan Funds - Global Growth Fund
- JPMorgan Funds - Global Healthcare Fund
- JPMorgan Funds - Global Real Estate Securities Fund (USD)
- JPMorgan Funds - Global Short Duration Bond Fund
- JPMorgan Funds - Global Socially Responsible Fund
- JPMorgan Funds - Greater China Fund
- JPMorgan Funds - Japan Equity Fund
- JPMorgan Funds - Multi-Manager Alternatives Fund
- JPMorgan Funds - Pacific Equity Fund
- JPMorgan Funds - Sterling Bond Fund
- JPMorgan Funds - Thematics - Genetic Therapies
- JPMorgan Funds - Total Emerging Markets Income Fund
- JPMorgan Funds - US High Yield Plus Bond Fund

La reproduction de tout ou partie de cette présentation est interdite sans autorisation préalable de J.P. Morgan Asset Management.

Les informations contenues dans ce document promotionnel ont été puisées à des sources considérées comme fiables. J.P. Morgan Asset Management ne peut cependant en garantir l'exactitude ni l'exhaustivité. Toutes prévisions ou opinions exprimées sont propres à J.P. Morgan Asset Management à la date d'édition de ce document et sont susceptibles de changer à tout moment sans préavis. Ceci ne constitue pas une offre ou une recommandation à l'achat ou à la vente d'investissements, et ne doit pas être considéré comme suffisant pour prendre une décision d'investissement.

Les opérations de souscription, rachat et conversion ne peuvent être effectuées que sur la base du dernier prospectus, DICI ou notice d'information en vigueur soumis à l'AMF. Il est rappelé que préalablement à toute opération de souscription, arbitrage ou rachat d'OPCVM, l'investisseur doit recueillir l'avis de ses propres conseils juridiques et fiscaux.

Les fonds ne sont pas garantis en capital. Les performances passées ne sont pas une garantie des résultats futurs et la valeur d'un investissement peut varier à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers et des cours de change. Les marchés dits « émergents » présentent un degré de volatilité et donc de risque plus élevé que celui des autres marchés. La documentation légale des OPCVM et les rapports financiers sont disponibles gratuitement et sur simple demande auprès de J.P. Morgan Asset Management (Europe) S.à.r.l.- Succursale de Paris - 14 place Vendôme, 75001 Paris.

J.P. Morgan Asset Management est la marque des activités de gestion d'actifs du groupe J.P. Morgan Chase & Co. Tout appel téléphonique à J.P. Morgan Asset Management est susceptible d'être enregistré à des fins juridiques, de sécurité et de formation. Les informations et données contenues dans ces communications seront enregistrées et stockées par J.P. Morgan Asset Management en ligne avec la Politique de protection des données pour la zone EMOA, qui est accessible à l'adresse suivante : <http://www.jpmorgan.com/pages/privacy>.

Emis par J.P. Morgan Asset Management (Europe) SARL - Succursale de Paris, 14 place Vendôme, 75001 Paris, Capital social : 10 000 000 euros - Inscrite au RCS de Paris, N°492956693.

LV-JPM53175 | FR | 06/21